



## *Section de Bordeaux*

### **LES REPRÉSENTANTS CGT POUR CETTE SÉANCE DE LA FORMATION SPECIALISEE DR DE BORDEAUX**

**Mandatés CGT :** Grégory Hubert, Elodie Prioléaud, Azedine Zaouia

**Expert pour la CGT :** Christophe Larroudé

## **Compte-Rendu de la Formation Spécialisée DR de Bordeaux du 23 juin 2023**

La CGT met en avant un certain nombre de difficultés liées à cette nouvelle instance :

- l'absence de règlement intérieur qui a des conséquences sur les droits des mandatés : la question des temps de préparation et de compte-rendu fait encore débat alors que l'on avait compris qu'il fallait s'aligner sur les droits prévus dans les RI des CHSCT,
- la durée de la présente réunion: une demi-journée c'est largement insuffisant,
- la nécessité de fournir un ordinateur portable par OS,
- le besoin en formation pour les mandatés non encore satisfait alors que souvent ce sont des représentants des personnels qui siègent pour la première fois et que l'instance est nouvelle,
- l'absence de relevé de conclusions du dernier groupe de travail DUERP DR de Bordeaux .

**1/ Election du secrétaire de séance :** le représentant de Solidaires est élu.

**2/ Examen du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) 2023**

**Présentation du Plan d'Action de Prévention 2023 (PAP) VOTE**

Deux risques sont cotés B (grave) : risque pour les motards qui doivent écouter les communications via AGNET tout en supportant les bruits ambiants de la circulation . Des protections auditives ont été fournies mais elles empêchent les communications. Le médecin du travail souhaite se rendre sur place et que des mesures de niveau de bruit soient réalisées. Le sujet a été transmis à la DG,

- risque lié à la posture de travail à l'aéroport de Bergerac lors des contrôles migratoires.

Un troisième risque a été déclassé de C, l'absence de douche au centre de viticulture de Blaye alors que les agents travaillent dans les vignes et que certains se rendent au travail à vélo.

Le propriétaire ne souhaitant pas financer cette installation, un financement FACVA a été sollicité.

Le PLI a contacté le propriétaire des locaux de la brigade d'Arcachon et ce dernier s'est engagé à faire les travaux (pose d'une barre anti panique sur la sortie de secours).

Dans la longue liste égrainée par le conseiller de prévention, la CGT, au grand dam du directeur, relève un certain nombre de risques et de mesures de prévention insuffisamment pris en compte :

- le travail en seconde partie de nuit qui entraîne une fatigue accrue pour les agents : il faut limiter ces vacations tout comme les services dans les trains qui se font dans des conditions de travail pénibles,
- lourdeur des équipements pour les agents des brigades : on attend toujours des solutions et ce risque revient année après année,
- trousse de secours inadaptée aux risques hémorragiques,
- ambiance thermique lors des contrôles : nécessité d'adapter les vacations, de prévoir des moments de pause à l'ombre, des solutions en terme de tenue adaptée,
- problèmes des visites médicales qui ne sont plus faites, le docteur Hazotte fait preuve de volontarisme mais le contexte n'est pas favorable : gros retard, visite annuelle devenant biennales, manque de moyens humains, réticences pour des agents à se rendre à la visite médicale lorsqu'elle tombe un jour de télétravail,
- la pression en termes d'objectifs de contrôle pour les agents VITI et OPCO, arrêter les réunions stigmatisantes improductives en terme de motivation,
- risques psycho-sociaux pour les agents VITI alors que le transfert de la gestion à l'interprofession est annoncée par la DG,
- Nécessité d'harmoniser les procédures VITI dans le contrôle du foncier ,
- difficultés avec les nouveaux applicatifs dans le domaine viticulture (dysfonctionnements, inadaptation avec les besoins du service),
- représentants des personnels : non compensations des absences syndicales dans les services : charge du travail qui augmente du fait de la mise en place des nouvelles instances, difficulté à concilier activité syndicale-professionnelle et vie privée : compenser sans tarder les absences syndicales, compenser systématiquement les départs en mutation ou à la retraite sans attendre la fin des CET,
- Mérignac BSE : risques liés à la nouvelle organisation du travail et aux difficultés pour concilier les contraintes familiales et professionnelles. Nécessité d'abonder les effectifs pour effectuer toutes les missions,

- SRE : complexification du travail : Suite à une décision récente de la cour de cassation (encore une décision de justice défavorable d'une haute juridiction ! ), les PV de douane s'ils ne constatent pas une infraction ne sont plus interruptifs de l'action fiscale. S'agissant d'un droit de reprise, malgré plusieurs saisines, la DG (JCF2) n'a toujours pas adressé de consignes générales aux services. Une note a été adressée au SRE de Nice qui confirme que le droit de reprise est aussi concerné par cette jurisprudence mais à ce jour aucune note de portée générale n'a été rédigée.

Le Plan d'Actions de Prévention ne prenant pas assez en compte ces risques et les solutions avancées, la CGT et l'ensemble des représentants des personnels émettent un vote défavorable concernant le plan proposé.

Le DR regrette que toutes nos remarques n'aient pas été faites lors du groupe de travail mais avec des temps de réunion d'une demi-journée, l'exercice n'est pas faisable.

### **3/ Budget SSCT 2023-Examen des propositions de dépense**

Les propositions de dépense sont votées : fauteuil ergonomique, lunettes de protection, sacs à roulettes pour le télétravail, chaussures de randonnée pour les services viticulture, bouteilles isothermes pour la surveillance.

### **4/ Examen du rapport d'inspection du 25/01/2023 établi par l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST) à l'aéroport de Bergerac (PPF)**

Problèmes d'entretien des locaux, de positionnement des points de contrôles, d'ergonomie des postes de travail, les sujets sont nombreux et nous attendons les réponses de la direction aux nombreuses observations de l'ISST. Le sujet sera revu en présence de l'intéressée.

### **5/ Examen des accidents de service (avril 2022-février 2023)**

Nous rééditons notre revendication d'heures de sport obligatoires sur le temps de service pour prévenir les accidents ainsi que des formations spécifiques gestes et postures adaptées aux contrôles poids lourds.

### **6/ Suites données aux demandes formulées lors de la séance de la FS de la DR de Bordeaux du 05 mai 2023**

La direction a saisi la DG s'agissant de la dotation des agents du bureau d'Agen en gilets pare-balles lors des contrôles CODAF.

La direction se veut rassurante concernant le bâtiment de la cité administrative d'Agen qui doit accueillir les agents du bureau d'Agen mais nous attendons un point plus détaillé lors d'une séance plus longue.

Bureau de Bassens : l'ISST s'est déplacé sur le site pour examiner les solutions pour faire concilier ambiance thermique et lumineuse en l'absence de films sur les vitres. Son rapport est en cours de finalisation.

Les trois véhicules saisis se trouvant sur le parking du bureau ont été enlevés.

Achat d'un code des douanes pour les agents du bureau de Bassens : la direction ne donne pas suite. Nous demandons au DR s'il attend que la FS finance ce code, le message envoyé aux agents est déplorable!

Les offres de formations SST seront relayées dans les réunions de service : nous nous en réjouissons.

**7/ Questions diverses** : Prime pour les agents lors des déménagements de service. Le directeur nous apprend qu'elle n'est attribuée qu'en cas de restructurations. Nous avons transmis cette question au niveau national car il y a un sujet lorsque les agents voient leur temps de trajet domicile-travail augmenter.

Nécessité, par une communication aux agents, de rappeler le chemin d'accès aux registres santé et sécurité au travail et au registre danger grave et imminent sous Aladin et d'afficher les identifiants et mots de passe dans les services.